

Groupe de Travail Thématique du 16 juin 2010

La place René Cassin

Le projet de jardin et ses évolutions

Une prairie entre deux lisières plantées, qui redonne la grande dimension du site entre la Canopée et la Bourse du Commerce, au pied de Saint-Eustache, et qui restitue pour tous un espace accessible et plus végétal, tel est l'objectif du projet de jardin des Halles. Un projet qui a notablement évolué depuis le temps des premières esquisses. Ainsi, deux espaces de jeux enclos pour les tout-petits et les 7-11 ans totalisant plus de 3800 m² ont été positionnés au bord de cette prairie, en limite du mail d'arbres côté rue Berger. Tout l'espace entre la traversée Montorgueil/Pont-Neuf et la Canopée a été adapté en coordination avec l'équipe de Patrick Berger et Jacques Anziutti afin qu'une relation harmonieuse s'établisse entre le patio et le jardin. La vue sur le transept sud de l'église et un passage traversant depuis la rue des Prouvaires ont été rétablis afin de constituer un lien fort avec Saint-Eustache. Mais l'évolution récente la plus significative est certainement le dessin permettant de conserver la place René Cassin dans son état d'esprit actuel.

Le Conseil de Paris et la Commission d'enquête publique

Lors de sa séance d'avril 2009, le Conseil de Paris a délibéré au sujet de ce lieu en ces termes :

« La place René Cassin est préservée dans son état d'esprit actuel, notamment sa forme générale et sa déclivité qui évoque un amphithéâtre à ciel ouvert.

Une signalétique à caractère pédagogique relate l'œuvre et la biographie de René Cassin.

La sculpture d'Henri de Miller est maintenue au sein de cette place, sous réserve de l'accord des membres de la concertation, dans son emplacement. »

Sur le même sujet, la Commission d'enquête publique émettait la réserve suivante :

« Le maintien de la Place René Cassin dans sa dimension, sa forme et son dénivelé s'avérant incompatible avec le projet de jardin de plain-pied, un nouvel espace minéral et urbain devra être créé face au transept de l'église Saint Eustache. La sculpture existante sera conservée. L'aménagement devra permettre à toutes les générations de s'asseoir et de se tenir dans ce lieu, à l'abri des grands flux du jardin et sur des gradins dont la disposition à défaut de la forme conservera les qualités de convivialité de l'hémicycle existant.

Le Conseil de Paris a de nouveau abordé cette question lors de sa séance de mars 2010, en émettant le vœu suivant :

« L'aménagement futur du jardin préserve les usages de la place René Cassin et notamment, grâce à un jeu de gradins, l'effet d'agora souhaité par tous en recréant un espace protégé de la même qualité que la partie basse de la place actuelle »

Ce sont tous ces éléments qui ont guidé la conception du nouveau projet de la place René Cassin.

La place René Cassin, un espace convivial

Dans ce nouveau dessin, deux logiques se rejoignent : le choix d'un jardin très végétal, ouvert et accessible, en continuité avec la Canopée et donnant à celle-ci la perspective dont elle a besoin, et la volonté de préserver l'état d'esprit actuel d'un lieu, la place René Cassin, dans une relation renouvelée avec la façade sud de Saint-Eustache. Cette place a vu au fil du temps s'établir de nombreux usages autour de l'œuvre de Henri de Miller, "Tête Ecoute", devenue le point de rendez-vous et l'emblème du site.

Le choix d'aménagement s'est porté sur l'installation d'un emmarchement face au portail de l'église, permettant de rejoindre le centre du jardin et offrant une nouvelle perspective sur celui-ci. Des gradins l'entourent, offrant à tous des assises permettant la rencontre et l'échange en dehors des grands flux du site. Cet ensemble minéral est placé au cœur d'un amphithéâtre végétal, variant les situations d'ombre ou d'ensoleillement et favorisant le repos ou le jeu, l'animation ou la contemplation du transept gothique. La "Tête Ecoute" conservera naturellement sa place et son rôle dans cet espace très scénique.

Des diverses ébauches produites au cours de la conception, deux pistes ont été développées. La première comporte un large emmarchement favorisant le passage vers la prairie, avec des gradins sur les côtés. La seconde privilégie l'arrêt et l'installation, développant plus confortablement les gradins dans l'amphithéâtre végétal. Le linéaire d'assise dépasse ici les 250 mètres. Dans les deux cas, un large podium est aménagé pour recevoir la statue.

La convivialité du lieu reste l'objectif principal de ce projet, pour tous les publics et à toutes heures, dans une relation forte avec un cadre bâti exceptionnel, et dans un jardin au cœur de Paris.